

VIVRE AVEC LE CANCER!

PÉTITION

À LA CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

- **Saviez-vous** qu'en cas de cancer ou de toute autre maladie grave, vous n'aurez droit qu'à 15 semaines de prestations de maladie versées par l'assurance-emploi ?
- **Saviez-vous** que vous devrez toutefois avoir travaillé 600 heures au préalable, au cours des 52 dernières semaines, pour les obtenir ?
- **Saviez-vous** que ces prestations sont imposables et moins élevées que les prestations d'assurance-emploi régulières **et qu'elles n'ont pas été indexées depuis 1971?**
- **Saviez-vous** qu'à moins d'avoir la chance de vous rétablir en si peu de temps, vous ne serez jamais admissible à aucune autre prestation ?



Je n'ai pas cette chance. Je suis une jeune maman de 38 ans aux prises avec un 3^e cancer en 5 ans. Qu'est-ce que 15 semaines pour se remettre d'une chirurgie majeure et de traitements épuisants ?

Malgré toutes mes qualifications professionnelles, je n'ai malheureusement pas la chance d'occuper un emploi permanent au sein de la fonction publique. À chaque récurrence, j'ai dû faire appel à l'assurance-emploi. Ainsi, depuis plusieurs mois, je suis sans aucun revenu pour une période indéterminée.

Cette situation est inacceptable. Au lieu de m'apitoyer toute seule chez-moi, j'ai décidé d'agir et de mener, conjointement avec vous, ce second combat.

SVP, aidez-moi à faire changer les choses en signant cette pétition.

Si vous désirez vous impliquer en faisant circuler cette pétition dans votre milieu, des copies supplémentaires peuvent être obtenues à l'adresse suivante : prestations-maladie@hotmail.com

En mon nom et au nom de tous ceux et celles qui traversent cette épreuve, je vous remercie.

Marie-Hélène Dubé

NB : Cette pétition a été rédigée selon les normes du Parlement canadien et sera déposée à la Chambre des Communes au printemps 2010.

Instructions pour la pétition

- Il est essentiel d'imprimer la version papier de la pétition. Celle-ci doit être remise dans ce format au greffier de la Chambre des Communes, sinon elle ne sera pas admissible.
- Il est également important de s'assurer que les gens apposent leur signature tel que stipulé dans le formulaire, i.e., nom, ville et code postal.
- Il y a une adresse postale au bas de chaque page, c'est à cette adresse que doit m'être retournée la pétition
- Si vous obtenez beaucoup de signatures, j'apprécierais infiniment que vous me postiez les pages au fur et à mesure afin que je puisse suivre le nombre de signatures en cours et aviser les députés concernés du décompte.
- Si vous désirez obtenir cette pétition dans un format Word, veuillez m'écrire à l'adresse inscrite à la rubrique « me joindre ».
- Svp, me retourner le tout pour le 1^{er} avril. Si jamais cette date devait être retardée, je mettrai une note sur le site. Prière de regarder régulièrement.
- Si cela vous est possible et que vous trouvez des endroits (commerces, restaurants, etc) où laisser une copie de la pétition pour signature, svp, avisez-moi que je puisse diffuser cette information sur le site.

À tous, un immense merci de votre soutien et participation !!!

Marie-Hélène ☺

